



Etablissement Public de Lutte contre les Moustiques et de Gestion des Zones Humides

Chindrieux, le 20 janvier 2017

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

En application du code des marchés publics, l'E.I.D. va procéder à l'acquisition d'un matériel technique de type appareil de traitement. Les fournisseurs qui souhaitent être consultés sont invités à demander le CCTP par courrier adressé à :

E.I.D.
31 Chemin des prés de la Tour
73310 Chindrieux

Ce courrier précisera les coordonnées du candidat et ses références.

Date limite de réception des offres 15 février 2017

Caractéristiques techniques

Désignation	Type	Nombre	Autres caractéristiques techniques
			Véhicule à roue 8x8
			Encombrement maximum : 230cm x 180 cm
			Moteur à injection
Matériel technique	Véhicule amphibie	1	Poids à vide inférieur à 600 kg Charge utile 6 personnes ou 500 kg
			Pression au sol < 5 kPa
			Equipement optionnel : pare-brise et essuie-glace crochet remorquage pompe de cale



Etablissement Public de Lutte contre les Moustiques et de Gestion des Zones Humides

—

**CONTRAT
D'ACQUISITION
(PROCEDURE ADAPTEE)**

fourniture :

Engin amphibie

critère de choix du fournisseur :

caractéristiques techniques, prix



Etablissement Public de Lutte contre les Moustiques et de Gestion des Zones Humides

CONTRAT DE FOURNITURES

Personne publique contractant : E. I. D Rhône-Alpes., représentée par son Président,
Monsieur Gaston ARTHAUD-BERTHET

Objet du marché : acquisition d'un engin amphibie

Imputation budgétaires : CHAPITRE 21 - ARTICLE 2182

Contrat passé selon une procédure adaptée, compte tenu de son montant, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Personne habilitée à donner les renseignements

Monsieur le Directeur

Ordonnateur : E. I. D., Monsieur Gaston ARTHAUD-BERTHET

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur Le Payeur départemental de la Savoie

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Nom, prénom et qualité du signataire

Adresse professionnelle et téléphone

Agissant pour le compte de la société

Je m'engage, sans réserve, conformément aux présentes clauses et prescriptions, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.



Etablissement Public de Lutte contre les Moustiques et de Gestion des Zones Humides

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée sur le site Internet de l'EID.

ARTICLE 2 : FOURNITURES ET PRIX DE LA COMMANDE

Nature	Quantité	Prix Unitaire HT	Prix TTC
Engin amphibie 8x8 équipé : pare-brise essuie-glace pompe de cale crochet remorquage	1	_____ €	_____ €

Les prix sont réputés fermes.

ARTICLE 3 : DELAIS D'EXECUTION

Le marché est conclu à compter de la notification au titulaire.

A titre indicatif, la prestation devrait débuter au plus tard, le 15/03/2017

ARTICLE 4 : PAIEMENT

La personne publique contractante se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- ouvert au nom de :
-

pour les prestations suivantes : livraison de 1 engin amphibie

numéro de compte :

établissement :

Le représentant de la société contractante affirme, sous peine de résiliation du marché ou de mise en régie de ses torts exclusifs, que la société pour laquelle il intervient ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des articles 43 du Code des Marchés Publics.



Etablissement Public de Lutte contre les Moustiques et de Gestion des Zones Humides

ARTICLE 5 : MODALITES DE REMUNERATION DES PRESTATIONS

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Les sommes dues seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et 3 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et adresse du créancier,
- le numéro du compte bancaire ou postal,
- le numéro du marché,
- les prestations réalisées (avec le(s) nom(s) du ou des bénéficiaires, les dates et lieux de déplacement...),
- le montant hors taxe des prestations,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant total des prestations à régler,
- la date de facturation.

Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir, augmenté de deux points.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Le titulaire devra justifier, à la demande de la collectivité, qu'il satisfait aux obligations d'assurances inhérentes à sa profession.

ARTICLE 7 : DROIT ET LANGUE

En cas de litiges, les tribunaux français sont seuls compétents.

Tous les documents doivent être rédigés en langue française.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original

à
le

Signature du candidat

*Porter la mention manuscrite
« Lu et approuvé »*

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LA PRM

*Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement*

à
le

**Signature de la personne
responsable du marché**